

Recommandations en matière de palettes végétales pour les projets d'aménagements favorables à la biodiversité

Introduire des nouvelles espèces dans un milieu, quel qu'il soit, n'est pas un acte anodin. **La plantation ou le semis de plantes n'est donc à envisager qu'en dernier recours, lorsque d'autres solutions, moins perturbatrices de l'environnement** (laisser la végétation spontanée s'exprimer, planter des boutures de plantes locales, etc.) ne peuvent pas être mise en œuvre.

Avant toute introduction d'espèces, il convient de vérifier plusieurs éléments. Les espèces végétales sélectionnées doivent :

- Etre indigènes dans la région Île-de-France
- Etre communes (C) à très communes (CCC) dans la région Île-de-France
- Avoir un niveau de menace établi par la liste rouge des plantes vasculaires d'Île-de-France considéré comme faible (Considération mineure ou LC)

Toutes ces informations sont répertoriées dans le catalogue des plantes vasculaires d'Île-de-France, téléchargeable sur le site internet sur CBNBP ([cliquer ici](#)). Si des espèces horticoles doivent être introduites, il convient de vérifier en amont qu'elles ne sont pas inscrites sur la liste des espèces envahissantes.

En s'appuyant sur les connaissances du CBNBP et de l'Agence Régionale pour la Biodiversité en Ile-de-France (Natureparif), La ville de Louvres propose une liste d'espèces végétales pour aiguiller les aménageurs dans leurs choix. (Sources : catalogue flore Ile-de-France du CBNBP¹ et guide de gestion écologique de Natureparif²)

1. Les espèces à planter et à favoriser dans les aménagements

Les espèces choisies sont toutes d'origine locale et adaptées aux habitats de Saint-Germain-en-Laye. La répartition de celles-ci en cinq types permettra à l'aménageur de faire son choix en fonction des caractéristiques écologiques de son site et du type de couvert qu'il veut implanter :

- Strate arborée,
- Strate arbustive,
- Strate herbacée (sous-bois et prairies),
- Milieux humides
- Toitures végétalisées
- Plantes grimpantes

¹ Catalogue Flore Ile-de-France du CBNBP : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/ressources.jsp>

² Guide de gestion écologique de Natureparif : http://www.natureparif.fr/attachments/forumdesacteurs/guide_jardins/gestion-ecologique/GUIDE_Gestion_ecologique_BD.pdf

La liste suivante n'est pas exhaustive, d'autres espèces peuvent potentiellement être adaptées. Avant toute plantation d'espèces non citées ci-dessous, demander l'avis du CBNBP ou autres structures compétentes. Certaines de ces espèces ont une écologie bien particulière (sol marneux, calcaire, etc.). Il faut veiller à les introduire dans un contexte favorable.

Liste des arbres préconisés pour l'Île-de-France :

Nom latin	Nom vernaculaire	Sols	pH du sol optimal
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	neutres et riches	7,5 - 8,5
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	humides	7
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	acides, plutôt secs	5-7
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent	frais à humides, plutôt acides	5,5 - 6,5
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	neutres	7 - 7,5
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier commun	pauvres, sableux, acides à neutres	5,5 - 7
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	acides ou calcaires, frais bien drainés	6 - 8
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	riche et frais	6 - 8
<i>Juglans regia</i>	Noyer royal	calcaires subspontanée	7,5 - 8,5
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	neutres	6 - 7
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	frais	4,5 - 8
<i>Prunus avium</i>	Prunier merisier	neutres	4 - 7,5
<i>Pyrus cordata</i>	Poirasse	plutôt humide	6 - 7
<i>Pyrus pyraster</i>	Poirier sauvage	argileux	6 - 7
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	plutôt acides et secs	6 - 7
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	calcaires	8 - 9
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	riches et frais	6,5 - 7,5
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	acides	6 - 7
<i>Sorbus torminalis</i>	Sorbier alisier / Alisier torminal	secs et plutôt calcaires	7 - 7,5
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	riches, neutres ou peu calcaires	5 - 8
<i>Ulmus glabra</i>	Orme glabre	frais	7
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	riches et frais	7 - 7,5

Liste des arbustes préconisés pour l'Île-de-France :

Nom latin	Nom vernaculaire	Sols	pH du sol optimal
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	pauvres et argileux	8 - 10
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	calcaires	8 - 10
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	calcaires et riches	7,5 - 8,5
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	humus doux	6,5 - 8
<i>Crataegus germanica</i>	Néflier	acides et assez secs	4,5 - 5,5
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles	neutres à acides	6,5 - 7
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	tous types	6,5 - 8
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	modérément acides	5,5 - 6,5
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe ou Bonnet-d'évêque	riches en azote, neutres à calcaires	7,5 - 8,5
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaïne	humides, acides ou calcaires	6,5 - 8
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	riches, humides et argileux	5 - 7
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun	calcaires	7 - 8
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	tous sols	7 - 8
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies	tous sols	7 - 9
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte-Lucie	secs et calcaires	8,5 - 10
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	tous types	7 - 8
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	calcaires	8,5 - 10
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	riches, frais à humides	7 - 8,5
<i>Ribes uva-crispa</i>	Groseillier à maquereaux	plutôt riches et frais	7
<i>Rosa micrantha</i>	Églantier à petites fleurs	pauvres et basiques	8,5 - 10
<i>Rosa rubiginosa</i>	Églantier couleur de rouille	pauvres et basiques	8,5 - 10
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	humides	7,5 - 8,5
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule à feuilles d'Olivier	humides	7
<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	humides	5,5 - 6,5
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	tous types	7
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	humides	7
<i>Salix viminalis</i>	Osier blanc	humides	8,5 - 9
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	riches	6,5 - 8
<i>Sorbus torminalis</i>	Sorbier alisier / Alisier torminal	secs et plutôt calcaires	7 - 7,5

<i>Taxus baccata</i>	If à baies	riches, subspontanée	8 - 9
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	acides	5,5 - 6,5
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne manceienne	non acides	7 - 8
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	frais à humides	7 - 8

Liste des plantes de sous-bois préconisées pour l'Île-de-France :

Nom latin	Nom vernaculaire	Sols	pH du sol optimal
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	sols humides et humifères	7
<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	sols humides et humifères	8 - 9
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois	sols humifères	7
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles	riches et frais	7,5 - 8
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	sols humides et humifères	7
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	tous sols	7,5 - 8

Liste des plantes de prairies préconisées pour l'Île-de-France :

Catégorie : <i>Herbacée - prairie mésophile</i>		Couleur des fleurs
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	blanc
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	graminée
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	graminée
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	violet
<i>Centaurea jacea</i> groupe	Centaurée jacée	violet
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée sauvage	violet
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisettes	jaune
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	graminée
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	blanch
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	graminée
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	graminée
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	jaune
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	violet
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	jaune

<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	blanc
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	jaune
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve des bois	violet
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	rouge
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	graminée
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	vert
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	graminée
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	graminée
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	jaune
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	violet
<i>Ranunculus acris</i> subsp. <i>friesianus</i>	Renoncule âcre	jaune
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue	vert
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	rose
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	blanc
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	rose
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	rose
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	blanc
<i>Trisetum flavescens</i>	Avoine dorée	graminée
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à grappes	violet

Liste des plantes de milieux humides préconisées pour l'Île-de-France :

Catégorie : Plantes de milieux humides		Hauteur d'eau (cm)
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	0 - humide
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	0 - humide
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissé	0 - humide
<i>Carex riparia</i>	Laiche des rives	0 - 15
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	0 - 15
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingere	0 - 30
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris des marais, faux acore, jaune	0 - 40
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	20 - 50

<i>Typha sp.</i>	Massette	10 - 50
------------------	----------	---------

Liste des plantes grimpantes préconisées pour l'Île-de-France :

Nom latin	Nom français	Système d'accroche	Système foliaire	Période de floraison	de	Hauteur maximale
<i>Bignonia capreolata</i>	Bigone	vrilles	Persistant	Juin-septembre		8
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	vrilles	caduc	mars-octobre		10
<i>Convolvulus sepium L.</i>	Liseron des haies	tige volubile	Persistant	Juin-septembre		5
<i>Hedera helix L</i>	Lierre grimpant	crampon	Persistant	octobre-novembre		15
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	tige volubile	caduc	mai-septembre		10
<i>Hydrangea</i>	Hortensia grimpant	crampon	caduc	mai-octobre		15
<i>Jasminum officinale</i>	Jasmin officinal	tige volubile	semi-persistant	quasi toute l'année		10
<i>Lonicera</i>	Chèvrefeuille	tige volubile	Persistant	juin-juillet		6
<i>Parthenocissus</i>	Vigne vierge	crampon	caduc	juin-juillet		20
<i>Solanum laxum</i>	Morelle faux-jasmin	tige volubile	caduc	Juin-septembre		10
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	tige volubile	Persistant	avril-juin		3
<i>tropaeolum majus</i>	Capucine Hybride de Lobb	vrilles	caduc	mai-octobre		6
<i>Wisteria</i>	Glycine	tige volubile	caduc	avril-juin		15
<i>Vicia sativa</i>	Vesce commune	vrilles	Persistant	juin-août		0,7
<i>Lotus corniculatus L.</i>	Lotier corniculé	/	Persistant	mai-septembre		0,4
<i>Lathyrus odoratus</i>	Pois senteur	vrilles	caduc	mai-octobre		5
<i>Bryonia dioïca Jacq.</i>	Bryone dioïque	vrilles	Persistant	mai-août		3
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesce des prés	vrilles	Persistant	juin-août		0,6
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	/	Persistant	juin-août		0,3
<i>Vitis vinifera</i>	Raisin	tige volubile	caduc	juin-juillet		5
<i>Actinidia chinensis</i>	Arbre aux kiwis	tige volubile	caduc	mai-juin		5
<i>Passiflora</i>	Passiflore	vrilles	Persistant	mai-octobre		10
<i>Phaseolus vulgaris</i>	Haricot commun	vrilles	Persistant	mai-juin		3
<i>Vicia faba</i>	Fève	/	Persistant	mai-juillet		0,4
<i>Cucurbita maxima</i>	Potiron	vrilles	Persistant	juin-juillet		0,5

Liste des plantes pour toitures végétalisées préconisées pour l'Île-de-France :

Catégorie : Toiture végétalisée		Hauteur du substrat optimal (cm)
<i>Anthyllis vulneraria</i>	Anthyllide vulnéraire	15 à 20 cm
<i>Bromus erectus</i>	Brome dressé	15 à 20 cm
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	15 à 20 cm
<i>Carex spicata</i>	Laiche en épis	15 à 20 cm
<i>Catapodium rigidum</i>	Fétuque raide	6 à 15 cm
<i>Centranthus ruber</i>	Valériane rouge	20 cm minimum
<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Roquette sauvage	6 à 15 cm
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	20 cm minimum
<i>Erigeron acris</i>	Vergerette âcre	15 à 20 cm
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	15 à 20 cm
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe faux cyprès	15 à 20 cm
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium colombin	15 à 20 cm
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis	20 cm minimum
<i>Inula conyza</i>	Herbe aux mouches	15 à 20 cm
<i>Iris chamaeiris</i>	Iris prostré	15 à 20 cm
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	15 à 20 cm
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Boucage saxifrage	15 à 20 cm
<i>Plantago media</i>	Plantain intermédiaire	15 à 20 cm
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	20 cm minimum
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie	15 à 20 cm
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	6 cm
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	6 cm
<i>Sempervivum tectorum</i>	Joubarbe des toits	6 cm
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	15 à 20 cm
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	15 à 20 cm
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs	15 à 20 cm
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle des champs	15 à 20 cm

<i>Verbascum thapsus</i>	Molène Bouillon-blanc	20 cm minimum
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	20 cm minimum
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	15 à 20 cm

2. Les espèces envahissantes à ne pas planter

Les espèces naturalisées désignent des plantes originaires d'autres continents, devenues capables de se reproduire naturellement d'une manière durable, parfois de façon dynamique. Elles se comportent comme des espèces indigènes, c'est-à-dire capable de se reproduire et de coloniser de nouveaux milieux sans intervention directe de l'homme par semis ou plantation (Filoche, 2014). Elles peuvent posséder un caractère envahissant plus ou moins prononcé et donc nuire aux écosystèmes locaux. **C'est pourquoi il est fondamental de contenir leur prolifération et de ne pas les introduire délibérément.**

Cette liste, élaborée par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, s'appuie sur le catalogue de la Flore vasculaire d'Île-de-France qui précise, pour chacune des espèces concernées, son potentiel d'invasibilité par le biais de l'indice de Lavergne (Filoche, 2016). Quatre critères sont retenus :

- **Avérées émergentes** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées émergentes : regroupe des taxons dont l'invasion biologique commence. Un effort de lutte important et rapide doit être engagé sur ces espèces (d'où l'emploi du terme « prioritaire ») pour éviter leur propagation (en particulier si l'espèce est localisée) voire tenter leur éradication sur le territoire (en particulier si l'espèce est dispersée).
- **Avérées implantées** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées implantées : en raison de leur forte fréquence l'éradication de ces espèces est inenvisageable. Il faut apprendre à « vivre avec » et exercer une lutte ponctuelle, ciblée principalement sur les espaces protégés. Ces actions viseront avant tout à limiter leur impact. Nous sommes ici davantage dans une démarche de régulation qui vise à réduire de manière continue les nuisances à un niveau acceptable.
- **Potentielles implantées** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques implantées mais actuellement non envahissantes. Elle regroupe des espèces largement répandues sur le territoire, non reconnues comme invasives par la méthode EPPO mais susceptibles de devenir problématiques à l'avenir (évalué par le test de Weber et Gut). Cette liste regroupe principalement des espèces de milieux rudéralisés ne causant actuellement pas de problème en milieux naturel ou semi-naturel. La stratégie consisterait pour ses espèces à effectuer une veille pour identifier le plus précocement possible un changement de comportement de leur part (incursion de l'espèce dans des habitats naturels ou semi-naturels).
- **Liste d'observation** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques à surveiller : espèces non reconnues comme envahissantes par la méthode EPPO, ponctuelles voire absentes sur le territoire francilien mais qui présentent un risque d'invasion jugé fort sur le territoire (test de Weber et Gut). Une veille accrue sur ces espèces

est nécessaire et une lutte préventive des stations d'espèces peut être envisagée pour éviter un envahissement futur. Cette liste est particulièrement importante car elle permet d'anticiper les problèmes et donc de lutter efficacement contre l'invasion. Elle répond tout à fait à l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ».

Liste des espèces envahissantes à ne pas planter :

	Nom latin	Nom commun
envahissantes avérées	<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux
	<i>Elodea nuttallii</i>	Elodée à feuilles étroites
	<i>Impatiens balfouri</i>	Balsamine de Balfour
	<i>Lemna minuta</i>	Lentille d'eau minuscule
	<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise
	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon
	<i>Reynoutria sachalinensis</i>	Renouée de Sakhaline
	<i>Reynoutria x bohemica</i>	Renoué de Bohème
	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia
envahissantes des milieux perturbés	<i>Acer negundo</i>	Erable negundo
	<i>Amaranthus hybridus</i>	Amarante hybride
	<i>Artemisia verlotiorum</i>	Armoise des frères Verlot
	<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia du père David
	<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle
	<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada
	<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Sumatra
	<i>Galega officinalis</i>	Sainfoin d'Espagne
	<i>Helianthus tuberosus</i>	Topinambour
	<i>Impatiens parviflora</i>	Balsamine à petites fleurs
	<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle
	<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle
	<i>Oenothera glazioviana</i>	Onagre à sépales rouges
	<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune
	<i>Potentilla indica</i>	Fraisier d'Inde
	<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique

	<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap
	<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada
	<i>Solidago gigantea</i>	Solidage glabre
	<i>Symphyotrichum lanceolatum</i>	Aster à feuilles lancéolées
	<i>Symphyotrichum novi-belgii</i>	Aster de Virginie
	<i>Symphyotrichum x salignum</i>	Aster à feuilles de saule
espèces à surveiller	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambroisie à feuilles d'Armoise
	<i>Azolla filiculoides</i>	Azolla fausse-fougère
	<i>Epilobium ciliatum</i>	Epilobe cilié
	<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Berce du Caucase
	<i>Ludwigia grandiflora</i>	Jussie à grandes fleurs
	<i>Egeria densa</i>	Elodée dense
	<i>Crassula helmsii</i>	Crassule de Helms
	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>	Hydrocotyle fausse-renoncule
	<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap
	<i>Impatiens glandulifera</i>	Balsamine de l'Himalaya
	<i>Lagarosiphon major</i>	Grand lagarosiphon
	<i>Ludwigia peploides</i>	Jussie
	<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Myriophylle aquatique
	<i>Paspalum dilatatum</i>	Paspale dilaté
	<i>Prunus serotina</i>	Cerisier tardif
<i>Rhododendron ponticum</i>	Rhododendron des parcs	

Les espèces envahissantes à ne pas planter

Les espèces naturalisées désignent des plantes originaires d'autres continents, devenues capables de se reproduire naturellement d'une manière durable, parfois de façon dynamique. Elles se comportent comme des espèces indigènes, c'est-à-dire capable de se reproduire et de coloniser de nouveaux milieux sans intervention directe de l'homme par semis ou plantation (Filoche, 2014). Elles peuvent posséder un caractère envahissant plus ou moins prononcé et donc nuire aux écosystèmes locaux. **C'est pourquoi il est fondamental de contenir leur prolifération et de ne pas les introduire délibérément.**

Cette liste, élaborée par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, s'appuie sur le catalogue de la Flore vasculaire d'Île-de-France qui précise, pour chacune des espèces concernées, son potentiel d'invasibilité par le biais de l'indice de Lavergne (Filoche, 2016).

Quatre critères sont retenus :

- **Avérées émergentes** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées émergentes : regroupe des taxons dont l'invasion biologique commence. Un effort de lutte important et rapide doit être engagé sur ces espèces (d'où l'emploi du terme « prioritaire ») pour éviter leur propagation (en particulier si l'espèce est localisée) voire tenter leur éradication sur le territoire (en particulier si l'espèce est dispersée).
- **Avérées Implantées** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées implantées : en raison de leur forte fréquence l'éradication de ces espèces est inenvisageable. Il faut apprendre à « vivre avec » et exercer une lutte ponctuelle, ciblée principalement sur les espaces protégés. Ces actions viseront avant tout à limiter leur impact. Nous sommes ici davantage dans une démarche de régulation qui vise à réduire de manière continue les nuisances à un niveau acceptable.
- **Potentielles implantées** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques implantées mais actuellement non envahissantes. Elle regroupe des espèces largement répandues sur le territoire, non reconnues comme invasives par la méthode EPPO mais susceptibles de devenir problématiques à l'avenir (évalué par le test de Weber et Gut). Cette liste regroupe principalement des espèces de milieux rudéralisés ne causant actuellement pas de problème en milieux naturel ou semi-naturel. La stratégie consisterait pour ses espèces à effectuer une veille pour identifier le plus précocement possible un changement de comportement de leur part (incursion de l'espèce dans des habitats naturels ou semi-naturels).
- **Liste d'observation** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques à surveiller : espèces non reconnues comme envahissantes par la méthode EPPO, ponctuelles voire absentes sur le territoire francilien mais qui présentent un risque d'invasion jugé fort sur le territoire (test de Weber et Gut). Une veille accrue sur ces espèces est nécessaire et une lutte préventive des stations d'espèces peut être envisagée pour éviter un envahissement futur. Cette liste est particulièrement importante car elle permet d'anticiper les problèmes et donc de lutter efficacement contre l'invasion. Elle répond tout à fait à l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ».

Liste des espèces envahissantes à ne pas planter :

Avérées émergentes

Non latin	Nom commun
Crassula helmsii (Kirk) Cockayne, 1907	Orpin de Helms, Crassule
Hydrocotyle ranunculoides L.f., 1782	Hydrocotyle fausse renoncule, Hydrocotyle à feuilles de Renoncule
Ludwigia grandiflora (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Ludwigie à grandes fleurs, Jussie à grandes fleurs
Ludwigia invasifs (Groupe)	
Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie rampante, Jussie

Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle aquatique, Myriophylle du Brésil, Millefeuille aquatique
Myriophyllum heterophyllum Michx., 1803	Myriophylle hétérophylle
Rhododendron ponticum L., 1762	Rhododendron des parcs, Rhododendron pontique, Rhododendron de la mer Noire

Avérées Implantées

Non latin	Nom commun
Symphotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles de Saule
Symphotrichum x versicolor (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster bigarré
Symphotrichum novae-angliae (L.) G.L.Nesom, 1995	Aster de la Nouvelle-Angleterre
Symphotrichum novi-belgii (L.) G.L.Nesom, 1995	Aster des jardins
Symphotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé
Symphotrichum laeve (L.) Á.Löve & D.Löve, 1982	Aster lisse
Azolla filiculoides Lam., 1783	Azolla fausse-fougère, Fougère d'eau
Impatiens glandulifera Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge
Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier, 1895	Berce du Caucase, Berce de Mantegazzi
Prunus cerasus L., 1753	Cerisier acide, Griottier
Prunus serotina Ehrh., 1784	Cerisier tardif, Cerisier noir, Cerisier d'automne
Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John, 1920	Élodée à feuilles étroites, Élodée de Nuttall
Elodea canadensis Michx., 1803	Élodée du Canada
Acer negundo L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailante
Laburnum anagyroides Medik., 1787	Faux-ébénier, Cytise, Aubour
Lemna minuta Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule
Syringa vulgaris L., 1753	Lilas
Galega officinalis L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre
Reynoutria x bohémica Chrtek & Chrtková, 1983	Renouée de Bohême
Reynoutria sachalinensis (F.Schmidt) Nakai, 1922	Renouée de Sakhaline
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
Solidago canadensis L., 1753	Solidage du Canada, Gerbe-d'or
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante

Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune
Symphyotrichum squamatum (Spreng.) G.L.Nesom, 1995	

Potentielles implantées

Non latin	Nom commun
Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine
Impatiens capensis Meerb., 1775	Balsamine du Cap
Bidens frondosa L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu
Bromopsis inermis (Leyss.) Holub, 1973	Brome sans arêtes
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons
Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada
Epilobium ciliatum Raf., 1808	Épilobe cilié
Berberis aquifolium Pursh, 1814	Faux Houx
Helianthus x laetiflorus Pers., 1807	Hélianthe vivace
Impatiens balfourii Hook.f., 1903	Impatience de Balfour, Impatience des jardins
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme
Lycium barbarum L., 1753	Lyciet commun
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain
Symphoricarpos albus (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes
Helianthus tuberosus L., 1753	Topinambour, Patate de Virginie
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Érigéron annuel
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone

Liste d'observation

Non latin	Nom commun
Ambrosia psilostachya DC., 1836	Ambrosie à épis lisses
Bothriochloa barbinodis (Lag.) Herter, 1940	Barbon Andropogon
Lonicera japonica Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon
Cotoneaster horizontalis Decne., 1879	Cotonéaster horizontal
Egeria densa Planch., 1849	Égéria, Élodée dense

Glyceria striata (Lam.) Hitchc., 1928	Glycerie striée
Lagarosiphon major (Ridl.) Moss, 1928	Grand lagarosiphon, Lagarosiphon élevé, Elodée crépue
Asclepias syriaca L., 1753	Herbe à la ouate, Herbe aux perruches
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes
Lemna turionifera Landolt, 1975	Lenticule à turion
Pterocarya fraxinifolia (Poir.) Spach, 1834	Noyer du Caucase, Pterocarier à feuilles de frêne, Ptérocaryer du Caucase
Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilaté
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace
Rhus typhina L., 1756	Sumac hérissé, Sumac Amarante
Fallopia baldschuanica (Regel) Holub, 1971	Vrillée de Bal'dzhuan, Renouée
Cabomba caroliniana A.Gray, 1848	
Cornus sericea L., 1771	

Liste des espèces horticoles ou ornementales non envahissantes mais pouvant créer des dommages à la biodiversité indigène :

Nom latin de l'espèce	Nom français de l'espèce	Type de dommage
<i>Tilia argentea, Tilia tomentosa</i>	<i>Tilleul argenté</i>	<i>nectar toxique pour les abeilles</i>

3. Pour aller plus loin

Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) met à disposition, sur son site internet, différentes ressources relatives à la flore du territoire. Ces catalogues et ouvrages permettent d'apporter des compléments sur le statut des espèces (espèces rares à ne pas planter ou encore espèces envahissantes), mais également sur les espèces patrimoniales et les habitats que l'on retrouve en Ile-de-France.

a- Le Catalogue flore Ile de France (version 2020)

Auteur de la notice : Sébastien Filoche

Le présent catalogue s'adresse à tous les botanistes, aux gestionnaires de milieux naturels ainsi qu'aux bureaux d'études et aux organismes (ou personnes) amenés à réaliser des évaluations patrimoniales de la flore francilienne. C'est un outil qui permet de comparer le niveau d'intérêt floristique, de relativiser le degré d'intérêt patrimonial des espèces observées et d'apprécier le degré de menace dont elles font l'objet en Ile-de-France et en France.

Il constitue une aide à la décision en contribuant à une meilleure caractérisation des enjeux concernant la flore et permet ainsi de mettre en œuvre les réponses proportionnées et adaptées aux problématiques de conservation de la nature.



Cette nouvelle version du catalogue initialement publié en 2011, présente les espèces végétales appartenant à la flore vasculaire de l'Ile-de-France, en dehors des espèces strictement plantées ou cultivées.

Il mentionne le statut de rareté de chaque taxon lorsque la connaissance sur sa répartition est suffisante, l'indigénat, les statuts de protection éventuels, l'inscription éventuelle à la directive 92/43 dite «Habitat», l'inscription sur l'arrêté de restriction de cueillette et les arrêtés préfectoraux d'application éventuels sur le territoire considéré, le degré de menace selon la méthodologie UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) développée en collaboration avec la FCBN (Fédération des Conservatoires botaniques nationaux) pour l'établissement des listes rouges nationale et régionale, si l'espèce est déterminante pour fonder une ZNIEFF en Ile-de-France (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), son appartenance à la liste des taxons de l'arrêté sur les zones humides, sa première et sa plus récente date d'observation et son statut d'invasibilité (indice de Lavergne), en plus de remarques éventuelles. **Le catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France ainsi que la notice sont en téléchargement sur le site internet du CBNBP (<https://cbnb.mnhn.fr/cbnb/ressources/catalogues.jsp>).**

b- Les cartes d'alerte (2016)

Cette couche d'information a vocation à alerter rapidement l'utilisateur sur l'existence de données d'inventaire révélant la présence d'un enjeu flore ou végétation dans un secteur particulier, concerné par un projet d'aménagement, une mesure de conservation ou toute autre opération vis-à-vis de laquelle la question de la présence éventuelle de plantes ou de végétations protégées et/ou menacées est posée. Le cas échéant, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien peut être contacté pour avoir des précisions sur la nature exacte des enjeux. **Elles sont disponibles sur le site internet du CBNBP en cliquant [ici](#).**

c- L'Observatoire de Biodiversité du CBNBP

Pour pouvoir prendre les mesures appropriées de conservation, les instances de décision (Etat, Collectivités territoriales, établissements publics à compétences environnementales, mais aussi

monde associatif...) doivent disposer en permanence d'une information synthétique et objective sur l'état de la biodiversité et sur les menaces qui pèsent sur les espèces et les espaces.

L'objectif du programme sur la connaissance de la flore et des habitats est double :

- disposer d'informations pertinentes sur l'ensemble des stations de plantes protégées et/ou rares du territoire d'agrément, en vue de la conservation de cette flore
- disposer d'informations sur la répartition de l'ensemble des espèces et des habitats du Bassin parisien, en vue de tirer les conséquences de l'évolution des flores et des milieux.

Le Conservatoire botanique constitue donc, dans ces domaines et sur son territoire d'agrément, un observatoire opérationnel pérenne sur la biodiversité végétale (espèces et habitats), en partenariat entre l'Etat, le Muséum national d'Histoire naturelle et les Collectivités territoriales.

Avec plus de trois millions d'informations sur le territoire d'agrément, l'observatoire mis en place par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est la première structure de ce genre pour la biodiversité végétale en France. Le lien suivant vous permet d'avoir des **informations sur la flore de Louvres**,

<https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=95351>.

d- Le label « Végétal local »

Dans le cas présent il faut considérer le terme de végétal local au sens de la labellisation « Végétal local » et « Vraies messicoles » : Végétal local garantit pour les plantes, les arbres et les arbustes sauvages leur provenance locale au regard d'une carte des régions biogéographiques d'origine, avec une traçabilité complète depuis le site de collecte en milieu naturel, la prise en compte de la diversité génétique d'origine, une conservation de la ressource dans le milieu naturel.

40% des espèces végétales sont issues des labels "Végétal Local" et "Vraies Messicoles" initiés par la Fédération des Conservatoires botaniques de France.

L'outil Végétal local Vraies messicoles

La Fédération des Conservatoires botaniques nationaux en lien avec Plante&Cité soutiennent l'usage de végétaux dont la provenance est locale. Pour cela deux marques ont été créées : Végétal local et Vraies Messicoles.

Pour la restauration des milieux, la provenance locale est une nécessité écologique et économique. Elle permet de reconstituer des communautés végétales cohérentes et favorise la réussite des semis et des plantations avec des végétaux adaptés aux conditions locales. Les caractéristiques génétiques acquises localement par la flore sauvage au fil des siècles lui confèrent en effet un avantage lorsque celle-ci est utilisée dans son territoire d'origine.

Le signe de qualité Végétal local garantit pour les plantes, les arbres et les arbustes sauvages bénéficiaires :

- Leur provenance locale, au regard d'une carte des 11 régions biogéographiques métropolitaines (et des régions biogéographiques d'outre-mer), avec une traçabilité complète.
- La prise en compte de la diversité génétique dans les lots de plantes et d'arbres porteurs du signe de qualité.
- Une conservation de la ressource (plantes et arbres mères) dans le milieu naturel, malgré les collectes.

Au travers d'un cahier des charges, prévoyant un système de contrôle (assuré par des auditeurs indépendants) et une traçabilité, Végétal local est un signe de qualité pour toute une palette de végétaux.

Les plantes messicoles sont des plantes annuelles, souvent dépendantes de cultures de céréales, comme le Bleuet ou le Coquelicot.

Le label Vraies Messicoles garantit la présence dans des mélanges de semences de 100% d'espèces compagnes de cultures, d'origine locale et non horticole. Les plantes messicoles, habitantes des moissons, régressent beaucoup à cause de l'utilisation intensive de pesticides et d'herbicides. Elles sont très importantes pour la biodiversité.

Le label Vraies Messicoles, permet de s'impliquer pour la préservation de la biodiversité et la restauration de la flore menacée.

LES REFERENCES DE LA MARQUE

Environ 600 espèces sont référencées à travers la France.

Plusieurs indicateurs permettent de sélectionner les espèces dans la base de données mise à disposition en ligne :

- La région
- Le producteur
- Les caractéristiques morphologiques
- L'exposition au soleil
- Le type de feuillage
- L'altitude
- Les espèces mellifères
- La vitesse de croissance
- La période de floraison
- L'humidité
- Les besoins en matière organique
- Le pH

LE PORTAIL DE LA FEDERATION DES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

<https://www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche>

<https://www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche/bassin-parisien-nord>